

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE  
Place du Jeu de Paumes  
78730 Saint Arnoult En Yvelines

N.REF : POLE EXPERT COLLECTIVITES  
Sylvain RIBEAUDEAU  
tél. 01.30.23.10.27 – 06.34.17.37.20  
Mél : [sylvain.ribeaudeau@ca-paris.fr](mailto:sylvain.ribeaudeau@ca-paris.fr)

Objet : Proposition de financement du Crédit Agricole d'Ile-de-France  
à la commune de Saint Arnoult En Yvelines

Guyancourt, le 25 Novembre 2024

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous adresser par la présente, la proposition de financement du Crédit Agricole d'Ile de France portant sur un montant total de **1 500 000 €** destiné à financer vos investissements 2024 - 2025.

Notre offre de financement présente les caractéristiques financières exposées ci-après et vous permettra de choisir entre les propositions suivantes :

## UN FINANCEMENT EN TAUX FIXE D'UNE DUREE DE 15 ANS

### Taux fixe avec possibilité de débloques fractionnés

- **Taux : 3.41%, durée 15 ans**

Modalités de déblocage des fonds : Ces conditions financières en taux fixe sont garanties pour des débloques fractionnés à intervenir dans les 2 années suivant l'édition des contrats sous réserve de la réception de votre accord au plus tard **le 16 décembre 2024**.

- \* Amortissement du capital constant ou progressif (échances constantes)
- \* Echances trimestrielles
- \* Base de calcul des intérêts 360 sur 360
- \* Au terme de la période de débloques fractionnés, consolidation **sans frais** à hauteur du montant utilisé
- \* Remboursement anticipé possible à chaque échéance avec indemnité forfaitaire de 6 mois d'intérêts
- \* Commission : 0,10%
- \* Délai de mise à disposition des fonds : 3 jours ouvrés

La date limite de validité de la présente offre de financement est fixée au 16 décembre 2024.



Les conditions de la présente offre ont été déterminées en fonction de nos coûts de refinancement et sont susceptibles de révision en cas d'évolution de ces derniers tant que la contractualisation n'est pas intervenue.

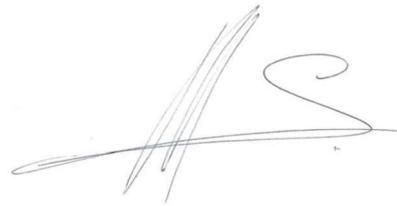
Nous espérons que cette proposition, qui devra faire l'objet d'un accord définitif de notre Comité de Crédit, retiendra toute votre attention, et afin de mettre à jour le dossier financier de la commune, vous voudrez bien nous faire parvenir les documents ci-après :

- le compte administratif de 2023 (balances générales des 2 sections – états II B1 et B2),
- le budget primitif 2024
- les états de la dette propre et garantie au 1er janvier 2024 (annexes du BP 2024),
- l'état de la dette (typologie), annexe du BP 2024,
- l'état 1259 de 2024.

Bien entendu, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter les précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre considération distinguée.

LE POLE COLLECTIVITES LOCALES



Sylvain RIBEAUDEAU

